

SMIC, 35 HEURES, REDUCTIONS DE CHARGES
Les orientations gouvernementales vont dans le bon sens

L'UPA tient à rappeler ses positions, à la veille de la réunion de la Commission nationale de la négociation collective au cours de laquelle François Fillon présentera son projet relatif au SMIC, à l'assouplissement des 35 heures et aux allègements de charges.

Les représentants de l'UPA qui ont rencontré le ministre du Travail le 28 août dernier, constatent avec satisfaction que le gouvernement s'oriente vers des solutions proches de celles préconisées par l'UPA.

Ainsi s'agissant de l'assouplissement des 35 heures, François Fillon a donné la priorité à la négociation pour définir les solutions adaptées à chaque branche professionnelle, préférant éviter un nouveau carcan législatif. En effet, l'imposition d'un contingent unique d'heures supplémentaires, fut-il plus élevé qu'à l'heure actuelle, n'apportera pas de solution définitive. Il convient de rappeler qu'à la demande de l'UPA, les entreprises de moins de 21 salariés bénéficient déjà d'un contingent annuel d'heures supplémentaires de 180 heures en 2002. En outre, dans certaines branches professionnelles, organisations patronales et syndicats de salariés ont d'ores et déjà déterminé des contingents d'heures supplémentaires nettement supérieurs à ce plafond. La priorité est de rendre applicables ces accords plutôt que de fixer de nouvelles restrictions.

Concernant le SMIC, rappelons que les lois Aubry ont multiplié les références en matière de salaire minimum, au point qu'aujourd'hui les écarts de paie entre salariés au SMIC peuvent atteindre 53 euros mensuels. Dans ce contexte, l'UPA considère qu'on ne peut éviter l'alignement tel qu'il est envisagé par le ministre. Il s'agit de retrouver une seule garantie de rémunération au 1er juillet 2005 et de mettre fin ainsi à deux effets pervers, les inégalités de traitement entre salariés au SMIC et l'incroyable complexité administrative imposée aux employeurs.

L'UPA se félicite que le ministre accède à sa revendication de ne plus lier les allègements de charges sociales à la réduction du temps de travail. Cette mesure permettra de compenser le coût pour les entreprises de l'harmonisation du SMIC ; en outre, elle confirme la nécessité de poursuivre la politique de réduction du coût du travail favorisant la création d'emploi.

Pour toutes ces raisons, et en dépit d'un allègement trop limité des charges sur les bas salaires, l'UPA considère que les orientations gouvernementales vont dans le bon sens.